

Convention d'adhésion

Entre les soussignés :

1. L'association de droit luxembourgeois Ecotrel asbl dont le siège social est situé 11, boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux représentée aux fins des présentes par Monsieur Bernard Mottet, son directeur, dûment habilité à cet effet, ladite association étant ci-après dénommée Ecotrel.

et

2. La société.....
de droit.....dont le siège social est
situé à.....
.....
représentée aux fins des présentes par.....
son....., dûment habilité à cet effet, ladite
société étant ci-après dénommée le Cocontractant.

A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Définitions

Dans la présente convention, on entend par :

« Autorité compétente » : Administration de l'environnement, division des déchets.

« Convention d'adhésion » : Le présent document signé avec ses annexes ainsi que tous les ajouts ultérieurement convenus.

« Cotisation de recyclage » : La contribution financière, telle que définie dans les statuts d'Ecotrel, qui doit être payée par le Cocontractant afin de financer les activités d'Ecotrel.

« Déchets d'équipements électriques et électroniques » : Les équipements électriques et électroniques constituant des déchets au sens de l'article 4 (1) de la loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets.

« DEEE provenant des ménages » : les DEEE provenant des ménages et d'origine commerciale, industrielle, institutionnelle et autre qui, en raison de leur nature et de leur quantité, sont similaires à ceux des ménages.

« Ecotrel » : L'association qui exerce la fonction d'organisme de gestion. Les statuts d'Ecotrel ont été publiés au Mémorial du 27 avril 2004.

« Equipements électriques et électroniques (EEE) » : Les équipements électriques et électroniques qui sont mentionnés dans la liste reprise en annexe 1. Cette liste peut être revue annuellement par Ecotrel.

« Membre effectif » : Le Cocontractant dont le siège social est situé au grand-duché de Luxembourg.

« Membre adhérent » : Le Cocontractant dont l'établissement est situé hors du grand-duché de Luxembourg.

« Mise sur le marché » : L'acte par lequel la Taxe sur la Valeur Ajoutée est exigible pour la première fois sur le territoire.

« Obligation de reprise » : Le financement de la collecte à partir du point de collecte sélective (pour les DEEE provenant des ménages) ou d'un centre de tri et de regroupement (pour les DEEE provenant d'utilisateurs autres que les ménages), du traitement, de la valorisation et de l'élimination non polluante des DEEE.

« Règlement grand-ducal du 30/07/2013 » : règlement transposant la directive 2012/19/UE et ses modifications ultérieures.

« Territoire » : Le territoire du grand-duché de Luxembourg.

« **Traitement** » : toute opération suivant l'arrivée des DEEE dans les installations de dépollution, de démontage, de broyage, de valorisation ou de préparation à l'élimination, ainsi que toute autre opération effectuée en vue de la valorisation et/ou de l'élimination des DEEE.

ARTICLE 2 : Objet de la convention.

Le Cocontractant déclare adhérer, pour l'ensemble des EEE qu'il met sur le marché luxembourgeois et qui sont visés par le règlement grand-ducal, au système de gestion et de traitement des DEEE mis en place par Ecotrel. Le Cocontractant s'engage à payer la cotisation de recyclage convenue ci-après afin de permettre à Ecotrel de remplir sa mission.

Au travers de son adhésion, le Cocontractant charge Ecotrel, qui accepte, de l'exécution de l'obligation de reprise mise à sa charge par le règlement grand-ducal du 30/07/2013 et lui donne procuration pour poser tous les actes nécessaires en vue d'exécuter ladite obligation de reprise ainsi que les autres obligations qui lui incombent en tant que producteur ou importateur dans le cadre du règlement grand-ducal du 30/07/2013.

ARTICLE 3 : Dispositions générales.

§1. Les membres sont admis par le Conseil d'administration d'Ecotrel à la majorité simple des voix conformément à l'article 14 des statuts d'Ecotrel.

§2. Les membres effectifs doivent obligatoirement :

- soit adhérer préalablement à une fédération dépendant de la Confédération luxembourgeoise du Commerce (lorsque le membre est un ressortissant de la Chambre de Commerce) ou de la Fédération des Artisans (lorsque le membre est un ressortissant de la Chambre des Métiers) ;
- soit payer une cotisation annuelle forfaitaire identique aux membres adhérents telle que décrite au §4 du présent article.

§3. Le Cocontractant est considéré comme producteur au sens de l'article 2, paragraphe 6 du règlement grand-ducal, quel que soit le lieu du siège social du Cocontractant, son adresse de facturation, et le lieu à partir duquel les EEE sont livrés aux clients situés au Luxembourg.

§4. Les membres adhérents qui vendent directement à des utilisateurs luxembourgeois doivent payer une cotisation annuelle forfaitaire déterminée comme suit :

- 25 € hors TVA si leur cotisation annuelle relative à leurs ventes auprès des utilisateurs luxembourgeois est inférieure à 250 € inclus ;
- 50 € hors TVA si leur cotisation annuelle relative à leurs ventes auprès des utilisateurs luxembourgeois est comprise entre 251 € et 500 € inclus ;
- 100 € hors TVA si leur cotisation annuelle relative à leurs ventes auprès des utilisateurs luxembourgeois est comprise entre 501 € et 1000 € inclus ;
- 200 € hors TVA si leur cotisation annuelle relative à leurs ventes auprès des utilisateurs luxembourgeois est comprise entre 1001 € et 2000 € inclus ;
- 500 € hors TVA si leur cotisation annuelle relative à leurs ventes auprès des utilisateurs luxembourgeois est supérieure à 2000 €.

La cotisation annuelle forfaitaire est perçue en début d'année pour l'exercice en cours. Elle est soumise à rétroactivité. La cotisation annuelle forfaitaire est revue annuellement par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

ARTICLE 4 : Champ d'application.

§1. Les EEE mentionnés dans la liste reprise à l'annexe 1 et qui sont mis sur le marché luxembourgeois sont concernés par la convention d'adhésion.

§2. La convention d'adhésion est d'application sur tout le territoire du grand-duché de Luxembourg.

ARTICLE 5 : Durée.

§1. La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle pourra être résiliée par chacune des parties au 31 décembre de chaque année moyennant un préavis de 12 mois. La présente convention entre en vigueur le 1^{er} septembre 2005.

§2. La présente convention pourra également prendre fin par anticipation dans les cas mentionnés à l'article 14, §2 ci-dessous.

ARTICLE 6 : Cotisation de recyclage.

§1. Généralités

Afin de permettre à Ecotrel de réaliser sa mission, le Cocontractant paiera, conformément aux modalités décrites ci-après, une cotisation de recyclage par EEE qu'il met sur le marché luxembourgeois à partir du 01/01/2006 et pendant le reste de la durée de la convention. Le montant, le mode de calcul et l'affectation des différentes cotisations de recyclage sont déterminés par l'assemblée générale d'Ecotrel sur proposition du conseil d'administration.

§2. Montant de la cotisation de recyclage

Le montant de la cotisation de recyclage est déterminé conformément aux statuts d'Ecotrel. L'annexe 6 donne pour information un aperçu des cotisations de recyclage par groupe d'EEE, valables à la date d'entrée en vigueur de la présente convention.

En cas de modification de la cotisation de recyclage conformément aux statuts d'Ecotrel, le nouveau montant de la cotisation de recyclage sera communiqué par écrit au Cocontractant.

§3. Adaptation de la cotisation de recyclage

La cotisation de recyclage peut être adaptée une seule fois par année calendrier par Ecotrel.

Une nouvelle cotisation de recyclage est applicable à tous les EEE appartenant aux groupes d'appareils respectifs qui sont mis sur le marché à partir du premier jour calendrier du troisième mois suivant la notification écrite par laquelle Ecotrel informe le Cocontractant de la modification du montant de la cotisation.

Toutefois, si la situation économique devait évoluer de manière imprévisible, l'Assemblée générale d'Ecotrel pourrait à tout moment décider de changer les conditions et montants de la cotisation de recyclage à payer par les membres effectifs ou adhérents.

§4. Facturation des cotisations de recyclage

Dans le cas où la cotisation annuelle du Cocontractant est supérieure ou égale à 500 € hors TVA, Ecotrel facture au Cocontractant, avant la fin du mois qui suit chaque trimestre, la cotisation de recyclage qu'il doit payer pour les EEE qu'il a mis sur le marché au cours du trimestre précédent.

Dans le cas où la cotisation annuelle du Cocontractant est inférieure à 500 € hors TVA, Ecotrel facture au Cocontractant, avant le 31 mars de chaque année, la cotisation de recyclage qu'il doit payer pour les EEE qu'il a mis sur le marché au cours de l'année précédente.

Cette cotisation est basée sur les données communiquées par le Cocontractant en vertu de l'article 9, §2 de la convention d'adhésion.

§5. Paiement de la cotisation de recyclage

Tout paiement doit être effectué au moyen d'un virement sur un compte bancaire communiqué par Ecotrel.

Sauf dispositions contractuelles particulières, toute contestation des factures émises par Ecotrel devra se faire endéans les 5 jours calendrier de la réception du document. La contestation devra être motivée, tout en étant précisé que le simple fait de contester la facture n'entraîne aucun effet suspensif par rapport au paiement.

Les factures envoyées par Ecotrel au Cocontractant doivent être acquittées par ce dernier au comptant et sans escompte.

ARTICLE 7 : Indemnités pour les activités effectuées en régie par le Cocontractant.

§1. Le Cocontractant peut obtenir une indemnité d'Ecotrel pour les DEEE pour lesquels il prouve qu'il a lui-même assuré la reprise en régie ainsi que le traitement si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Le Cocontractant doit être le producteur ou son représentant officiel ;
- Les DEEE donnant droit à une indemnité doivent être exclusivement de la marque du Cocontractant ;
- Les DEEE donnant droit à une indemnité doivent provenir exclusivement d'utilisateurs autres que les ménages ;
- Les DEEE donnant droit à une indemnité doivent avoir été réutilisés ou recyclés ;
- Le montant annuel total des indemnités dues par Ecotrel au Cocontractant ne peut en aucun cas être supérieur au montant annuel total des cotisations d'ores et déjà payées par le Cocontractant à Ecotrel durant l'année de référence.

Le Cocontractant transmettra annuellement à Ecotrel, lors de la déclaration annuelle ou lors de la dernière déclaration trimestrielle de l'année, le nombre de DEEE dont il a assuré en régie la reprise et le traitement au cours de l'année calendrier précédente.

§2. Ecotrel fixe par groupe d'appareils l'indemnité qui sera payée au Cocontractant pour les DEEE repris et traités en régie.

Ecotrel pourra adapter le montant de l'indemnité une fois par année calendrier.

§3. Le Cocontractant transmettra à Ecotrel les pièces justificatives relatives à sa demande d'indemnité. Sur la base de ces pièces, Ecotrel définira si le Cocontractant peut bénéficier d'une indemnité. En cas de refus, Ecotrel enverra par écrit une réponse motivée au Cocontractant.

§4. Le Cocontractant se chargera d'informer les autorités compétentes, pour autant que nécessaire, de la façon dont il a répondu aux différentes législations pour les DEEE dont il a assuré en régie la reprise et le traitement et pour lesquels il a demandé une indemnité à Ecotrel.

§5. Ecotrel remboursera les cotisations de recyclage conformément aux dispositions de l'article 6, §5 au plus tard trente jours après réception de la déclaration globale annuelle.

ARTICLE 8 : Activités pour lesquelles la cotisation de recyclage peut être restituée.

§1. Aux conditions fixées dans les conditions générales de la restitution de la cotisation de recyclage reprises en annexe 5, le Cocontractant a droit à la restitution :

- Des cotisations de recyclage qu'il a payées à Ecotrel ou à son fournisseur lors de l'acquisition d'EEE qu'il a ensuite exportés. Le droit à la restitution de la cotisation de recyclage naît au moment de l'exportation.
- Des cotisations de recyclage qu'il a payées à Ecotrel ou à son fournisseur lors de l'acquisition d'EEE qu'il a utilisés sous une autre forme que celle prévue dans la liste officielle des EEE concernés par le règlement grand-ducal du 30/07/2013. Le droit à la restitution de la cotisation de recyclage naît au moment de la commercialisation ou de l'utilisation du nouvel appareil.
- Des cotisations de recyclage qu'il a payées à Ecotrel ou à son fournisseur lors de l'acquisition d'EEE qu'il a ensuite vendus à un consommateur, sur lesquels la TVA étrangère est due par le Cocontractant, sans toutefois que cette vente soit exemptée de la TVA luxembourgeoise en raison de l'exportation. Le droit à la restitution de la cotisation de recyclage naît au moment de la vente au consommateur.
- Des cotisations de recyclage qu'il a payées à Ecotrel ou à son fournisseur lors de l'acquisition d'EEE qu'il a ensuite été obligé de reprendre en raison d'un état défectueux. Le droit à la restitution de la cotisation de recyclage naît au moment où le Cocontractant peut prouver, à l'aide d'une note de crédit, qu'il a repris l'appareil défectueux.

§2. Le Cocontractant peut introduire une demande de restitution des cotisations de recyclage qu'il a payées au moyen du formulaire de déclaration de façon trimestrielle ou annuelle conformément à son régime de déclaration.

§3. Ecotrel remboursera les cotisations de recyclage conformément aux dispositions de l'article 6, §5 au plus tard trente jours après réception de la déclaration.

§4. Si aucune demande de restitution des cotisations de recyclage n'est introduite avant le 28 février de l'année suivant les mois durant lesquels est né le droit à la restitution des cotisations de recyclage, le Cocontractant perd irrévocablement et définitivement le droit précité.

ARTICLE 9 : Obligations du Cocontractant.

§1. Formalités d'adhésion

Le Cocontractant qui souhaite adhérer à Ecotrel doit signer la convention d'adhésion et la transmettre à Ecotrel.

Il doit également transmettre à Ecotrel la fiche d'identification reprise à l'annexe 2. Le Cocontractant est obligé de remplir les champs de la fiche d'identification.

§2. La déclaration

Dans le cas où la cotisation annuelle du Cocontractant est supérieure ou égale à 500 € hors TVA, le Cocontractant s'engage à communiquer à Ecotrel, pour le 21 du mois qui suit chaque trimestre, le nombre d'EEE qu'il a mis sur le marché au cours du trimestre précédent. La première déclaration trimestrielle doit être présentée pour le 21^{ème} jour du mois qui suit le trimestre au cours duquel la convention d'adhésion est entrée en vigueur.

Dans le cas où la cotisation annuelle du Cocontractant est inférieure à 500 € hors TVA, le Cocontractant s'engage à communiquer à Ecotrel, avant le 28 février de chaque année, le nombre d'EEE qu'il a mis sur le marché au cours de l'année précédente. La première déclaration doit être présentée pour le 28 février de l'année qui suit l'année au cours de laquelle la convention est entrée en vigueur.

Le Cocontractant utilisera pour la communication de ces données le site internet www.ecotrel.lu ou le formulaire de déclaration repris à l'annexe 3.

La communication peut se faire par fax, par la poste ou par voie électronique.

Le Cocontractant devra remplir le formulaire complètement et correctement.

§3. Attestation annuelle

Dans le cas où le Cocontractant procède à des déclarations trimestrielles, la déclaration du quatrième trimestre de chaque année doit être accompagnée d'une attestation certifiant que les 4 déclarations relatives à l'année écoulée sont correctes et complètes. Cette attestation doit être signée par le responsable légal du Cocontractant.

Dans le cas où le Cocontractant procède à des déclarations annuelles, chaque déclaration doit être accompagnée d'une attestation certifiant que la déclaration est correcte et complète. Cette attestation doit être signée par le responsable légal du Cocontractant.

§4. Communication des données à Ecotrel

A la première demande, le Cocontractant fournit à Ecotrel toutes les informations demandées par les autorités compétentes qu'elles jugent utiles pour contrôler le respect des obligations reprises dans le règlement grand-ducal.

§5. Modification des données

Le Cocontractant informera immédiatement Ecotrel par courrier ordinaire ou par courrier électronique de toute modification survenue dans son chef et susceptible d'avoir une répercussion sur l'exécution de la présente convention.

Lorsque le Cocontractant ne met plus un groupe déterminé d'EEE sur le marché luxembourgeois, il est tenu de le communiquer sans délai à Ecotrel.

Lorsque le Cocontractant met sur le marché un nouveau groupe d'EEE, il est tenu de le communiquer sans délai à Ecotrel.

§6. Mention sur la facture

Lorsque le client du Cocontractant est assujéti à la TVA, le Cocontractant mentionnera au moins sur la facture que les EEE ont été soumis à une cotisation de recyclage.

§7. Interdiction de vendre des EEE pour lesquels aucune cotisation de recyclage n'a été payée

Le Cocontractant s'engage à ne pas mettre sur le marché luxembourgeois des EEE appartenant à un groupe d'appareils qu'il n'a pas coché à l'annexe 2 de la présente convention tant qu'il n'a pas informé Ecotrel, conformément à l'article 9, §5 de la présente convention.

§8. Collecte des DEEE par les membres effectifs

Le membre effectif s'engage à remettre tous les DEEE en provenance des ménages qu'il a repris dans le cadre de son activité sans exception dans les points de collecte sélective des déchets problématiques, le ou les centres de tri et de regroupement sous réserve de leurs règles spécifiques, sinon à faire appel à des collecteurs sélectionnés et conventionnés par Ecotrel pour la collecte séparée des DEEE en provenance des ménages. Une liste des collecteurs conventionnés est disponible sur le site internet www.ecotrel.lu

ARTICLE 10 : Mandat.

Un membre effectif peut mandater un ou plusieurs fournisseurs étrangers pour satisfaire à son obligation de déclaration relative aux EEE vendus par le ou les fournisseurs concernés. Le membre effectif transmettra annuellement à Ecotrel le formulaire de communication des mandats repris en annexe 4 lors de la déclaration annuelle ou lors de la dernière déclaration trimestrielle de l'année.

Le fournisseur qui a accepté le mandat doit signer une convention d'adhésion à Ecotrel et devient de ce fait membre adhérent. Il transmettra annuellement à Ecotrel la liste des membres

effectifs qui l'ont mandaté lors de la déclaration annuelle ou lors de la dernière déclaration trimestrielle de l'année.

ARTICLE 11 : Obligations d'Ecotrel.

§1. Ecotrel s'engage à agir en bon père de famille en vue de remplir au mieux les obligations qui lui incombent en vertu du règlement grand-ducal du 30/07/2013. Ecotrel s'engage notamment à obtenir et à conserver un agrément ministériel tel que mentionné dans le règlement grand-ducal du 30/07/2013.

§2. Ecotrel s'engage à donner suite à une demande d'adhésion dans les trente jours ouvrables.

§3. Ecotrel s'engage à conserver la confidentialité de toutes les informations financières ou commerciales qui lui seront confiées par le Cocontractant ou dont Ecotrel peut être au courant du fait de l'exécution de la présente convention. Cette obligation de confidentialité ne porte pas préjudice à l'obligation d'information qu'Ecotrel a ou pourrait avoir en vertu d'une législation.

§4. Ecotrel s'engage à établir une liste de tous les Cocontractants. Ecotrel est autorisé à utiliser cette liste entièrement ou partiellement dans ses propres publications et/ou communications. A l'exception du nom du Cocontractant, toute utilisation par Ecotrel des marques, logos ou autres éléments d'identification des Cocontractants n'est uniquement possible, même à fins d'information, que moyennant une autorisation écrite stipulant les conditions d'utilisation.

§5. Une liste des Cocontractants est mise à la disposition des autorités compétentes conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 30/07/2013.

§6. Ecotrel remettra au Cocontractant, avant la fin du mois au cours duquel le Cocontractant lui a communiqué les données relatives aux EEE qu'il a mis sur le marché au cours de la période précédente, une facture pour les cotisations de recyclage qu'il doit payer.

§7. Ecotrel fera de son mieux afin d'assurer le respect de ses obligations, mais n'assurera aucune obligation de résultat dans le cadre des relations contractuelles. De toute manière et quelle que soit la cause, la responsabilité pécuniaire d'Ecotrel à l'égard du Cocontractant, tous préjudices confondus dans le cadre d'une condamnation éventuelle, est limitée à un montant ne pouvant excéder le montant de la dernière cotisation versée.

ARTICLE 12 : Contrôles.

§1. Ecotrel a le droit de désigner à tout moment un réviseur d'entreprise ou un expert-comptable externe qui est lié par le secret professionnel. Ce réviseur d'entreprise ou expert-comptable externe peut effectuer les contrôles nécessaires chez le Cocontractant afin de s'assurer de la véracité des informations communiquées par le Cocontractant.

Ecotrel peut également procéder à ces contrôles mais, en aucun cas, le Cocontractant n'est obligé de donner directement accès à Ecotrel.

§2. Les frais de ces contrôles sont à charge d'Ecotrel, à moins que les cotisations de recyclage dues, calculées sur base de la déclaration contrôlée, ne dépassent de 10 % ou plus le total des cotisations de recyclage payées. Dans ce cas, les frais des contrôles dont question ci-dessus sont supportés par le Cocontractant.

ARTICLE 13 : Sanctions.

§1. En cas de déclaration tardive, Ecotrel enverra un avertissement écrit au Cocontractant afin qu'il introduise cette déclaration au plus tard 1 mois après expiration du délai normal.

Avant l'expiration du délai susmentionné, le Cocontractant pourra toutefois communiquer par écrit une raison objective à Ecotrel justifiant l'absence d'introduction tardive de la déclaration et mentionnant la date à laquelle la déclaration sera faite au plus tard. Dans ce cas, uniquement les intérêts de retard légaux seront dus par le Cocontractant.

§2. Lorsque le Cocontractant n'aura pas introduit sa déclaration 1 mois après l'expiration du délai normal sans communiquer une raison objective, Ecotrel chargera un réviseur d'entreprise d'établir la déclaration du Cocontractant. Le Cocontractant s'engage à apporter toute sa collaboration à ce réviseur d'entreprise et à lui donner accès à ses locaux ainsi qu'à tous les documents comptables pertinents. Les frais de l'intervention du réviseur sont à charge du Cocontractant.

§3. Lorsqu'Ecotrel constate des imprécisions dans les données qui lui ont été communiquées, le Cocontractant sera tenu de payer d'une part les cotisations de recyclage non payées, majorées des intérêts de retard, et d'autre part une amende égale au double des cotisations de recyclage non payées.

§4. Si le Cocontractant ne paie pas dans le délai prévu, il sera tenu de payer, de plein droit et sans mise en demeure ou autre formalité, les intérêts de retard légaux et ce jusqu'au paiement complet du montant dû.

§5. A défaut de respect par le Cocontractant des obligations reprises dans le cadre de l'article 9§8, Ecotrel mettra le Cocontractant en demeure par tout moyen approprié. En même temps une pénalité minimum de 100 € par tonne de DEEE ayant transité par des collecteurs non conventionnés sera mise en compte. A défaut de régularisation de sa situation endéans le délai imparti par la mise en demeure, le Cocontractant encourt son exclusion de l'asbl. Ecotrel informera l'autorité administrative de tout manquement du Cocontractant.

ARTICLE 14 : Résiliation de la convention d'adhésion.

§1. Résiliation sans faute

La convention d'adhésion peut être résiliée par chacune des Parties au 31 décembre de chaque année moyennant un préavis d'un an.

Pendant ce délai de préavis, les deux Parties restent tenues de remplir toutes leurs obligations. Le Cocontractant continue de payer les cotisations de recyclage pour tous les EEE qu'il met sur le marché luxembourgeois jusqu'à l'expiration du délai de préavis.

La résiliation sera notifiée, sous peine de nullité, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier.

Le délai de préavis prend cours le premier janvier de l'année suivant la date de réception de la notification de résiliation.

§2. Résiliation pour cause de manquement

Chaque partie peut mettre fin à la convention d'adhésion à charge de l'autre partie de plein droit, sans autres formalités et indemnités ni intervention judiciaire, en cas de manquement de cette dernière aux obligations qui lui sont imposées en vertu de la convention d'adhésion et si elle n'y remédie pas dans un délai de trente jours calendrier après la mise en demeure par la première partie annonçant son intention de mettre fin à la convention d'adhésion.

La mise en demeure doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle doit également contenir la motivation expresse et détaillée.

Le cas échéant, les sommes payées par le Cocontractant seront définitivement acquises à Ecotrel ou les sommes impayées demeurent définitivement indues sous réserve du droit, pour chaque partie, d'intenter une action en indemnisation pour dommage subi.

§3. Communication de la résiliation de la convention d'adhésion aux autorités compétentes

En cas de résiliation de la convention d'adhésion et en cas de perte de membre, Ecotrel devra en informer immédiatement par écrit les autorités compétentes.

Ecotrel porte à la connaissance du Cocontractant que les données personnelles communiquées sont susceptibles d'être traitées par informatique. Ecotrel attire dans ce cadre l'attention particulière du Cocontractant sur les dispositions du règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données personnelles ainsi qu'aux obligations auxquelles Ecotrel est soumise. Le Cocontractant déclare par son adhésion être parfaitement au courant de ces dispositions législatives et réglementaires qui assurent valablement la protection de ses droits.

ARTICLE 15 : Incessibilité.

Le Cocontractant ne peut en aucun cas transférer la convention d'adhésion ni en confier l'exécution à un tiers, sauf accord préalable écrit d'Ecotrel.

ARTICLE 16 : Notifications et domicile.

Sauf disposition expresse contraire, toute notification, devant être faite dans le cadre de la convention d'adhésion, pourra être faite valablement à l'autre partie par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Les Parties sont censées élire domicile à l'adresse reprise à la première page de la présente convention d'adhésion pendant toute la durée de cette convention d'adhésion, et ce aussi longtemps qu'elles ne se sont informées par écrit de l'existence d'un nouveau domicile.

ARTICLE 17 : Modifications et avenants.

§1. Toute modification ou avenant à la convention d'adhésion doit être rédigé par écrit et signé par les mandataires dûment autorisés par les Parties.

§2. Toute modification ou extension de la présente convention d'adhésion est réputée faire partie de la présente convention d'adhésion.

§3. Les annexes peuvent être modifiées de façon unilatérale par Ecotrel et les modifications entrent en vigueur dans le mois suivant leur envoi par écrit, sauf mention contraire.

ARTICLE 18 : Conditions d'existence de la convention.

La présente convention d'adhésion ne sera valablement formée qu'après l'acceptation du Conseil d'administration d'Ecotrel. Aussi longtemps que cette condition ne sera pas réalisée, le Cocontractant n'aura pas la qualité de membre et ne pourra donc pas se prévaloir du moindre droit attaché à cette qualité, notamment vis-à-vis des tiers et des autorités compétentes.

ARTICLE 19 : Annexes.

Les annexes ci-jointes font partie intégrante du contrat.

Annexe 1 : Liste des EEE

Annexe 2 : Fiche d'identification

Annexe 3 : Formulaire de déclaration

Annexe 4 : Formulaire de communication de fournisseurs étrangers mandatés

Annexe 5 : Conditions générales en matière de restitution de la cotisation de recyclage

Annexe 6 : Montant des cotisations de recyclage

Fait à, le

Fait en autant d'exemplaires que de parties. Chaque partie reconnaît avoir reçu son exemplaire

Pour le Cocontractant

(La signature doit être précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Pour Ecotrel

(nom)
(fonction)

Liste des EEE accompagnés des critères limitatifs à leur caractère ménager

Catégories d'équipements électriques et électroniques

- 1 Gros appareils ménagers
- 2 Petits appareils ménagers
- 3 Equipements informatiques et de télécommunication
- 4 Appareils audio-vidéo
- 5 Matériel d'éclairage
- 6 Outils électriques et électroniques (à l'exception des gros outils industriels fixes)
- 7 Jouets, équipements de loisir et de sport
- 8 Dispositifs médicaux (à l'exception de tous les produits implantés et infectés)
- 9 Instruments de surveillance et de contrôle
- 10 Distributeurs automatiques

Remarque : tous les appareils dont le design et la conception sont exclusivement professionnels seront considérés comme professionnels

1, Gros appareils ménagers

Critères

1,1, Appareils de réfrigération et de congélation par absorption

| | |
|--|---|
| Appareil combiné réfrigérateur / congélateur | Tous les appareils avec porte(s) aménagée(s) à l'intérieur |
| Appareil de climatisation | Tous les appareils mobiles avec cordon et fiche ainsi que tous les paquets d'installations fixes contenant une unité intérieure et une unité extérieure, pourvus de conduits préremplis, qui sont vendus comme une unité commerciale et destinés à être installés par le consommateur |
| Armoire de mise à température de vin / Cave à vin | Toutes les armoires de mise à température de vin / caves à vin |
| Congélateur horizontal (bahut) | Un seul couvercle (plus d'un couvercle ou sans couvercle = pas de cotisation) |
| Congélateur vertical (armoire) | Tous les appareils, excepté ceux avec porte transparente |
| Déshumidificateur d'air | Tous les appareils dont le poids est inférieur à 40 kg et la puissance inférieure à 750 W avec compresseur ou système d'absorption (sans système d'absorption ou compresseur => catégorie 2,2,) |
| Minifrigo / Minifrigo à vin / Refroidisseur de bouteilles / Refroidisseur de vin | Tous les minifrigos/minifrigos à vin, refroidisseurs de bouteilles et de vin avec compresseur ou système d'absorption à l'exception des minifrigos destinés exclusivement à une utilisation professionnelle (notamment en milieu hôtelier) et qui sont équipés d'une serrure (système sans absorption ou compresseur => catégorie 1,4,) |
| Réfrigérateur | Tous les appareils avec porte(s) aménagée(s) à l'intérieur (à l'exclusion des appareils avec système d'absorption fonctionnant uniquement par raccordement sur secteur 230 v) |
| Réfrigérateur / Congélateur portable (système d'absorption) | Tous les réfrigérateurs et/ou congélateurs portables fonctionnant selon le principe de refroidissement par absorption |
| Système de climatisation pour lits | Tous les appareils |

1,2, Appareils de grande taille

| | |
|---|--|
| Appareil combiné lave-linge / sèche linge | Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase |
| Banc solaire | Tous les appareils |
| Calendreuse à repasser | Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase |
| Cuisinière à gaz avec élément(s) de chauffe élect(ron)ique(s) | Tous les appareils dont la puissance du plus petit bec de gaz élect(ron)ique est inférieure à 3,5 kW |
| Cuisinière électrique | Tous les appareils dont la puissance de la plus petite plaque de cuisson est inférieure à 2,9 kW |
| Essoreuse | Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase |
| Lave-linge | Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase et des appareils pourvus d'un système de paiement avec pièces de monnaie |
| Lave-vaisselle | Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase |
| Plafonnier solarium / Ciel Solaire | Tous les appareils |
| Sèche-linge | Tous les appareils à l'exclusion des appareils avec raccordement multiphase |

1,3, Appareils de taille moyenne

| | |
|---|--|
| Bec de cuisson ou chauffe-plats au gaz (multiple) | Tous les appareils avec au moins un composant élect(ron)ique dont la puissance du plus petit bec de gaz est inférieure à 3,5 Kw |
| Four | Tous les appareils d'une puissance inférieure à 5 kW par four |
| Four à micro-ondes | Tous les appareils |
| Four combiné (micro-ondes, vapeur, grill, ...) | Tous les appareils |
| Hotte aspirante | Tous les appareils qui peuvent fonctionner de manière autonome, y compris les "split units" (à l'exclusion des appareils avec canalisation d'air pour système central) |
| Mini wash / Machine à laver portable | Tous les appareils |

| | |
|--|--|
| Nettoyeur à vapeur | Tous les appareils |
| Plaque de cuisson ou chauffe-plats électrique (multiple) | Tous les appareils dont la puissance de la plus petite plaque de cuisson est inférieure à 2,9 Kw |

1.4, Appareils de chauffage et de ventilation

| | |
|--|--|
| Appareil de chauffage mobile (radiateur électrique, etc.) | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche à l'exception des radiateurs à bain d'huile (radiateurs à bain d'huile => catégorie 1,5,) |
| Appareil de refroidissement / chauffage | Tous les appareils électriques pourvus d'un condensateur céramique fonctionnant selon le principe Peltier, y compris les pompes à bière pour usage domestique |
| Bouillotte | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Chauffage pour bébé | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche |
| Chauffe-lit / Chauffe-matelas | Tous les chauffe-lits / chauffe-matelas électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et/ou fonctionnant sur pile(s) |
| Coussin chauffant | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et/ou fonctionnant sur pile(s), y compris les coussins chauffants des sièges de voiture |
| Couverture électrique | Toutes les couvertures électriques pour le dessus du lit pourvus d'un cordon et d'une fiche et/ou fonctionnant sur pile(s) |
| Générateur de vapeur pour hammam | Tous les générateurs de vapeur pour hammam avec réservoir ≤ 20 L |
| Minifrigo / Minifrigo à vin / Refroidisseur de bouteilles / Refroidisseur de vin | Tous les minifrigos/minifrigos à vin, refroidisseurs de bouteilles et de vin à l'exception des minifrigos destinés à une utilisation professionnelle (notamment en milieu hôtelier) et qui sont équipés d'une serrure et différents de ceux mentionnés dans la catégorie 1,1, (sans compresseur) |
| Panneau rayonnant mobile | Tous les appareils mobiles |
| Radiateur à infrarouge | Tous les appareils mobiles |
| Repose-pied chauffant | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Tour de cou chauffant | Tous les appareils pourvus d'un cordon et d'une fiche et/ou fonctionnant sur pile(s) |
| Ventilateur de plafond | Tous les appareils pourvus d'un cordon et d'une fiche et/ou fonctionnant sur pile(s) |
| Ventilateur individuel | Tous les appareils pourvus d'un cordon et d'une fiche (utilisation sur 12 volts incluse). Les appareils fonctionnant uniquement sur pile(s) sont repris dans la catégorie 2,2, |
| Ventilateur mural | Tous les appareils pourvus d'un cordon et d'une fiche |

1.5, Radiateurs à bain d'huile

| | |
|--------------------------|--|
| Radiateur à bain d'huile | Tous les appareils d'une puissance inférieure à 5 Kw |
|--------------------------|--|

2, Petits appareils ménagers

Critères

2.1, Appareils de nettoyage et de couture

| | |
|--|--|
| Brosse à chaussures | Tous les appareils pourvus d'un cordon et d'une fiche et/ou fonctionnant sur pile(s) |
| Cireuse | Tous les appareils dont le poids est inférieur à 15 kg |
| Combinaison aspirateur-nettoyeur pour sols | Tous les appareils dont le poids est inférieur à 15 kg |
| Nettoyeur pour sols | Tous les appareils dont le poids est inférieur à 15 kg |
| Machine à coudre | Tous les appareils avec moteur incorporé |
| Machine à tricoter | Tous les appareils avec cordon et fiche |
| Presse-pantalon | Tous les appareils |
| Surjeteuse / Recouvreuse | Tous les appareils avec moteur incorporé |

2,2, Petits appareils ménagers

| | |
|---|--|
| Aiguiseur à couteaux / Aiguiseur à ciseaux | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), y compris les appareils combinés |
| Anti-insectes / Chasse-insectes / Tue-insectes | Tous les anti-insectes / chasse-insectes / tue-insectes électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et/ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil à apéritif dînatoire | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil à biscuit pour chien | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil à churros | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil à croque-monsieur | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) grillant maximum 4 croque-monsieur à la fois |
| Appareil à hot-dogs | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil à gratiner / toaster / salamandre | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil à omelette | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil à raclette | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil à tarte et pizza | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil à tortilla | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil à vapeur ionique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil anti-aboiements | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil anti-cellulite | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil anti-rides | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil d'acupuncture | Tous les appareils électriques d'acupuncture pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil d'aromathérapie | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil de blanchiment dentaire | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil de bourrage à tabac électrique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil de bronzage facial | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil de décongelation | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil de filtrage de l'eau - Neutralisant calcaire | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) munis d'une lumière ultraviolette |
| Appareil de luminothérapie (Bright-Light) | Tous les appareils électriques de thérapie à base de lumière pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil de manucure et/ou de pédicure | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil de massage, shiatsu | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), poids net de l'appareil inférieur à 1 kg et/ou puissance maximale de 130 W |
| Appareil de massage, de thalasso, de shiatsu pour pieds | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil de stimulation cellulaire | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil de stimulation musculaire | Tous les appareils électriques à piles |
| Appareil d'épilation | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) (pour rasage, épilation, ... + tous les appareils à base de cire et/ou utilisant l'électrolyse et/ou utilisant la lumière pulsée) |
| Appareil d'épilation nasale/auriculaire | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Appareil pour emballage sous vide | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une capacité ≤ à 200 Watts |
| Appareil pour teindre les cheveux | Tous les appareils électriques à piles |
| Appareils de soins de vêtements | Tous les appareils à vapeur pour défroisser et/ou rafraîchir les vêtements |

| | |
|--|--|
| Applicateur de mascara | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Armoire à fusil / armoire forte / coffre-fort | Toutes les armoires à fusils, armoires fortes et coffres-forts électriques et électroniques ≤ 100 kg |
| Aspirateur de table | Tous les appareils électriques portables rechargeables ainsi que les appareils utilisés sur secteur |
| Aspirateur et/ou aspirateur à eau | Tous les appareils dont la contenance du récipient à poussière et/ou à eau inférieure à 10 litres et qui doivent être connectés sur le réseau électrique domestique pour exécuter leur tâche principale, ainsi que les robots d'aspiration, les appareils roulants et les poubelles aspirantes |
| Attiseur pour barbecue | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Autocuiseur / Casserole connecté | Tous les équipements comportant un minuteur intelligent et/ou des fonctions connectés |
| Bain de bouche et/ou brosse à dents et/ou hydropulseur | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) y compris les combinés |
| Balance de cuisine | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une capacité maximale de 6 kg, y compris les encastrables |
| Barbecue | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Base pour siège auto | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Biberon auto-chauffant | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Blender | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Boîte à pique-nique / Lunchbox électrique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Boucheuse | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Bouilloire électrique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec un contenu ≤ à 2,5 litre |
| Brosse / fer à friser | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Brosse électrique pour le dos | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Brosse ionique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Cafetière | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec un réservoir d'eau inférieur à 2 litres y compris les encastrables |
| Casque sèche-cheveux | Tous les appareils électriques portables sans pied pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Chatière électronique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Ceinture sauna | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Centrifugeuse | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une capacité maximale de 3,5 kg/3litres de fruits/légumes |
| Chauffe-assiettes / Appareil de garde au chaud | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une puissance inférieure à 400 W et prévus pour moins de 30 assiettes y compris les encastrables |
| Chauffe-biberon / Chauffe-tasse | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) permettant de réchauffer des biberons et/ou des tasses |
| Chauffe-bigoudis / Chauffe-coquilles de coiffage | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Chauffe-plat | Tous les appareils électriques individuels pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) y compris les encastrables |
| Chocolatière / Fontaine à chocolat | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Chronomètre - Montre | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Cigarette électrique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Collier pour animaux (technologie RF) | Tous les colliers pour animaux fonctionnant sur pile(s) selon la technologie Radio Frequency |

| | |
|---|---|
| Coquetière | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) cuisant maximum 8 œufs en même temps |
| Couscoussier électrique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Couteau électrique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Crêpe-party | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une puissance ≤ à 2,5 kW |
| Cuillère balance digitale | Tous les appareils fonctionnant sur piles |
| Cuiseur à halogène | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Cuiseur à infrarouge | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Cuiseur à riz | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec un contenu ≤ à 3,5 litres |
| Cuiseur à vapeur | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Cuiseur rapide | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche ou pour utilisation 12 volts |
| Culotte amincissante électrique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Cuve de brassage de bière | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Dégivreur de pare-brise | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Déshumidificateur d'air | Tous les appareils dont le poids est < 40 kg et la puissance < 750 W sans compresseur et sans système d'absorption, à l'exclusion des appareils repris dans la catégorie 1,1, |
| Déshydrateur de déchets alimentaires | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Déshydrateur de fruits, légumes et herbes | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Désodorisant électrique de chaussures | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Dessus de siège / coussin massant | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Défroisseur vertical | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Détacheur à ultrasons | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) destinés à détacher des vêtements |
| Dévisseur électrique de couvercle | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Diffuseur d'arômes / Désodorisant | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Distributeur de dentifrice | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Distributeur de savon | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Eplucheur de fruits et légumes | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Essoreuse à salade | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Ethylotest électronique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Fer à repasser / à vapeur avec ou sans générateur de vapeur | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Fontaine / mangeoire pour animaux | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Fontaine à boissons et denrées sous forme liquide | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) d'un poids ≤ 5kg à vide |
| Fontaine intérieure | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Fourchette connectée | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Friteuse | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec un contenu ≤ à 6 litres d'huile/graisse (capacité d'utilisation maximale) y compris les encastrables |
| Fromagère | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Gaufrier | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une puissance ≤ à 2 kW |
| Gilet / Veste chauffant | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |

| | |
|---|---|
| Grill | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une puissance ≤ 2 kW, y compris les encastrables |
| Grille-pain | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), grillant maximum 4 toasts à la fois |
| Hachoir | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Hachoir à viande | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une puissance $\leq 1,3$ kW |
| Hairstyler | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Horloge individuelle | Uniquement les appareils à pile(s) |
| Humidificateur d'air | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) avec un réservoir d'eau ≤ 20 L |
| Humidificateur pour le visage | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Incubateur | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) destinés à un usage ménager |
| Lampe à infrarouge | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Litière | Toutes les litières électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Lunettes de massage | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à barbe à papa | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à barres à céréales | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à beignets et donuts | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à cakes / muffins / tourtes / tartelettes | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à coudre de poche | Tous les appareils fonctionnant sur piles |
| Machine à cupcakes, madeleines, popcakes | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à espresso | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une capacité maximale de 40 tasses par heure |
| Machine à glaçons / Broyeur à glaces | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), permettant de fabriquer des glaçons, y compris les broyeurs à glace |
| Machine à hamburger | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à huile | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à pain | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), cuisant maximum 1 pain à la fois |
| Machine à pâtes | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à popcorn | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à sandwichs / paninis | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à soda | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine à yaourt glacé | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Machine d'embouteillage | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Marmite à vin chaud | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Massage facial | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Matelas gonflable électriquement | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Mélangeur | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Mijoteuse | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |

| | |
|---|--|
| Milkshaker / Cocktailshaker | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Mini-four à mini-pizzas | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Mini-nettoyeur vapeur | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) pouvant être portés à la main, à l'exclusion des nettoyeur vapeur repris en catégorie 1,3, |
| Minuterie | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Mixeur | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), y compris les batteurs, les fouets, ... dont la longueur de la garde/barre est inférieure ou égale à 30 cm |
| Moulin à café | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) avec un contenu ≤ à 300 grammes |
| Moulin à céréales | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Mousseur à lait | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Nettoyant / Peeling pour visage | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Nettoyeur à ultrasons | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) destinés au nettoyage des bijoux, monnaies, lunettes, etc. |
| Nettoyeur de vitres | Tous les appareils électriques portables pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Ouvre-boîtes / Aiguiseur à couteaux | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), y compris les appareils combinés |
| Ouvre-bouteille | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Panneau radiant mobile | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Pèse-bagage | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Pèse-personne | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) y compris ceux mesurant le taux de graisse |
| Pierrade | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), y compris les encastrables |
| Pistolet pulvérisateur d'autobronzant | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Plancha | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), y compris les encastrables |
| Planche à repasser active | Tous les appareils électriques pliables pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Plaque de cuisson ou chauffe-plats (simple) | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une puissance ≤ à 2,9 kW |
| Plaque Teppan Yaki | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), y compris les encastrables |
| Poche à douille à pâte et crème | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Poêle à frire électrique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Poêle à pizza | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Poivrier / Salière / Moulin à épice | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Poubelle automatique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Presse-agrumes | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Purificateur d'air / Appareil d'aération | Tous les appareils électriques mobiles pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Rafraîchisseur de bouteille | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) basés sur le principe Peltier et destinés à rafraîchir une seule bouteille à la fois |
| Râpe à fromage | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Raquette tue-insectes | Tous les appareils fonctionnant sur piles |

| | |
|--|--|
| Rasoir anti-peluche | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Rasoir électrique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Recourbeur de cil chauffant | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Réveil | Uniquement les appareils à pile(s), autres que ceux sur secteur de la catégorie 4,3, |
| Robot de cuisine | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec un contenu ≤ à 7 litres / 7 kg |
| Rotissoire brochettes, kebab, poulet | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Saucier | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec un contenu ≤ à 1 litre |
| Sauna pour visage | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Sèche chaussures, bottes, gants | Tous les appareils pourvus d'un cordon et d'une fiche et/ou fonctionnant sur pile(s) |
| Sèche-cheveux | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) à l'exclusion des sèche-cheveux muraux |
| Sèche-ongles | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Semelles thermiques | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Set à fondue | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Set à friser | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Set gourmet | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Smoothie maker | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Sorbetière / Turbine à glace | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec un contenu ≤ à 2 litres |
| Soude-sacs | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une puissance ≤ à 200 W |
| Soupe maker | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Station météo | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) permettant de mesurer une ou plusieurs conditions atmosphériques (température, pression atmosphérique, vitesse du vent, degré d'humidité,...) |
| Stérilisateur | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), convenant pour maximum 12 biberons ou autres récipients |
| Stérilisateur à sucettes | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Stérilisateur à ultraviolets | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Stimulateur de circulation | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Tajin | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Tapis de bain bouillonnant | Tous les appareils mobiles électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Théière | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec un réservoir d'eau ≤ à 2 litres |
| Thermomètre à vin | Tous les thermomètres à vin électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou sur fonctionnant pile(s) |
| Thermoplongeur | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Tirelire électronique | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Tondeuse / brosse de toilettage pour animaux | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Tondeuse à barbe | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Tondeuse à cheveux | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Tournebroche | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |

| | |
|---------------------------|---|
| Trancheuse | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec un diamètre de couteau \leq à 190 mm |
| Transat / Relax pour bébé | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) |
| Ventilateur individuel | Uniquement les appareils à pile(s) |
| Wok | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), y compris les encastrables |
| Yaourtière | Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s) avec un contenu \leq à 1,5 kg |

3. Equipements informatiques et de télécommunication

Critères

3,0, Ordinateurs personnels

| | |
|---|--|
| Ordinateur personnel complet (boîtier + clavier + souris) | |
|---|--|

3,1, Ordinateurs personnels et machines à écrire

| | |
|---------------------------------|--|
| Boîtier d'ordinateur | Tous les boîtiers d'ordinateurs (tour ou caisse) avec alimentation incorporée, avec ou sans autres composants d'ordinateurs montés (barebones) |
| Machine à écrire élect(ron)ique | Toutes les machines à écrire électriques ou électroniques, avec ou sans écran incorporé |
| Ordinateur personnel desktop | Tous les ordinateurs et/ou stations de travail (de réseau) destinés à une utilisation dans un environnement ménager ou professionnel, (y compris les multimedia homecenter, thin clients, NUC, Mini-PC et les composants internes comme le lecteur, CD-rom, lecteur de disquettes, ...), excepté les serveurs, appareils rack mountable et appareil pour transmission d'information publique |

3,2, Moniteurs

| | |
|---|--|
| Moniteur CRT / LCD / LED / Plasma / TFT | Tous les écrans CRT / LCD / LED / Plasma / TFT sans tuner incorporé destinés à des applications informatiques (à l'exclusion des displays intégrés dans les tableaux de service et des tableaux de bord) |
|---|--|

3,3, Laptops, tablettes et cadres photo numériques

| | |
|---|---|
| Cadre photo numérique | Tous les appareils permettant uniquement la diffusion de photos sur un écran LCD / TFT / Plasma / LED |
| Ordinateur personnel laptop / Tablette / Netbook / Notebook / Livre numérique | Tous les ordinateurs portables / Tablette / Netbook / Notebook / Livre numérique |

3,4, Appareils multifonctionnels / Fax / Imprimantes papier / Photocopieurs

| | |
|--|--|
| Fax | Tous les fax unifonctionnels dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm |
| Imprimante | Toutes les imprimantes unifonctionnelles dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm (laser, à encre, matricielles, thermiques, fasers, wax, LED,...) |
| Imprimante 3D | Toutes les imprimantes 3D dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm |
| Photocopieur / Appareil multifonctionnel | Tous les photocopieurs unifonctionnels et / ou appareils multifonctionnels (fax, imprimante, scanner, copieur,...) dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm |

3,5, Petits appareils informatiques et de télécommunication

| | |
|-------------------------|--|
| Agrafeuse (pour bureau) | Toutes les agrafeuses électriques |
| Adaptateur CPL ethernet | Tous les adaptateurs CPL permettant de créer un réseau informatique grâce au réseau électrique |

| | |
|--|--|
| Antenne Wifi | Toutes les antennes Wifi pour routeur vendues séparément |
| Appareil de lecture à haute voix | Tous les appareils qui transposent de manière autonome un texte écrit en texte parlé |
| Appareil GPS / de géolocalisation / de navigation / d'aide à la conduite | Tous les appareils GPS portables avec écran incorporé, avec ou sans accompagnement de voix ainsi que les appareils de géolocalisation, de navigation et autres systèmes d'aide à la conduite destinés à être utilisés dans un véhicule |
| Appareil GSM / Smartphone | Tous les portables / smartphones (y compris toutes les combinaisons possibles avec, par exemple, des calculatrices, des organisateurs, GPS, ...) |
| Appareil NFC | Tous les appareils NFC (Near Field Communication) vendus séparément pour une transmission de données sans fil utilisant une bande de fréquence ISM de 13,56 MHz |
| Appareil téléphonique | Tous les postes fixes fonctionnant seuls ou reliés par câble à une centrale téléphonique domestique, tous les appareils de téléphone mobiles fonctionnant via une station locale/DECT (y compris appareil VOIP - téléphone USB). |
| Assistant personnel intelligent | Tous les appareils avec haut-parleurs et microphones qui réagissent aux commandes vocales des personnes se trouvant à proximité |
| Avertisseur de messages | Tous les appareils qui émettent un signal (lumineux, sonore,...) à la réception d'un message (tel qu'un e-mail) avec une alimentation séparée |
| Balladeur encodeur de cassette audio | Tous les appareils destinés à numériser des cassettes audio |
| Batterie externe avec alimentation (Power bank) | Toutes les batteries externes de secours avec alimentation (Power bank) pour notamment les smartphones, tablettes, laptops, etc. |
| Calculatrice avec ou sans possibilité d'impression | Toutes les calculatrices, fonctionnant aussi bien sur le secteur que sur piles et/ou fonctionnant à base de cellules photoélectriques avec ou sans possibilité d'impression |
| Caméra de surveillance / Caméra IP, Wifi, 3G, embarquée, d'action | Toutes les caméras de surveillance, IP, Wifi, 3G, embarquée, d'action |
| Centrale téléphonique domestique | Toutes les centraux téléphoniques ou stations (fixes ou mobiles) sur lesquelles on peut raccorder un maximum de 6 postes téléphoniques fixes et/ou sans fil |
| Clavier pour console de jeu, ordinateur, smartphone, tablette, téléviseur | Tous les claviers (y compris les pavés numériques, keypad, clavier Bluetooth, housse clavier) destinés à une utilisation avec des consoles de jeux, ordinateurs, smartphones, tablettes, téléviseurs... y compris toutes les combinaisons possibles avec un système de lecture/paiement pour cartes bancaires électroniques |
| Commande au pied pour dictaphone | Toutes les commandes au pied pour dictaphone avec alimentation séparée |
| Console de jeu | Toutes les consoles de jeux avec minimum 32 bits microprocesseurs |
| Destructeur de papier | Tous les appareils dont le poids (à l'exclusion du bac récepteur des déchets) est inférieur ou égal à 10 kg |
| Dictaphone | Tous les appareils d'enregistrement sur support IC, magnétique ou numérique fonctionnant sur secteur et/ou sur piles |
| Drive externe | Tous les périphériques : lecteurs-graveurs externes, back-up devices (Floppy, CD-ROM, CD-R/RW, DVD, ZIP, Blu-ray, HD DVD, boîtier HDD, HDD dock, boîtier NAS...) destinés à une utilisation informatique (y compris lecteurs / enregistreurs pour carte mémoire - excepté les sticks USB et cartes mémoires) |
| Ecran de projection / de diapositives | Tous les écrans électriques de projection / de diapositives |
| Générateur de code | Tous les appareils, solaires, à piles et à alimentation via port USB permettant de générer des codes pour des applications internet, notamment bancaires |
| Haut-parleurs pour PC | Tous les haut-parleurs destinés à une utilisation informatique |
| Hubs / Switches / Routers / Modems / Access points / Streamer / Printserver / Repeater / Gateway | Tous les hubs / switches / routers / modems / access points / streamer / printservers / repeater / gateway pour usage domestique avec maximum 6 portes de sortie, quelle que soit la technique, telle que wireless, ADSL, DSL, câble ou autre, que les fonctions soient combinées ou non, y compris les appareils avec fonctions cloud |
| Lecteur de carte | Tous les appareils externes pour la lecture de cartes tels que les cartes de paiement, les cartes d'identité destinés à un usage domestique |

| | |
|--|--|
| Lunettes de réalité augmentée / de réalité virtuelle / géolocalisables | Toutes les lunettes de réalité augmentée ou virtuelle pouvant comporter une caméra, un micro, un pavé tactile, des mini-écrans et d'un accès à Internet par Wi-Fi ou Bluetooth, ainsi que les lunettes géolocalisables |
| Machine à plastifier / Machine à relier | Tous les appareils fonctionnant sur secteur pour relier, couvrir et/ou plastifier des feuilles de papier ou des livres, et dont le poids est inférieur ou égal à 5 kg |
| Montre connectée / d'activité | Tous les appareils |
| Numériseur de diapositives / négatifs / films Super 8 et 8mm | Tous les appareils dont le poids est ≤ à 5 kg |
| Ordinateur de poche / PDA / Pocket PC / Organisateur | Tous les ordinateurs de poche / agendas électroniques de poche (y compris toutes les combinaisons possibles avec imprimante et/ou un émetteur incorporé, les traducteurs électroniques, ainsi que toutes les combinaisons possibles avec calculatrice, GPS,...) |
| Périphérique de détection de mouvement | Tous les périphériques de détection de mouvement raccordés à une console de jeux ou à un ordinateur et destinés à une utilisation essentiellement ludique |
| Porte-clé cadre photo numériques | Tous les appareils |
| Projecteur | Tous les projecteurs dont le poids est ≤ à 6kg |
| Refroidisseur pour Laptop / Notebook / Netbook | Tous les appareils avec alimentation séparée |
| Répondeur automatique | Tous les répondeurs téléphoniques automatiques |
| Scanner | Tous les scanners unifonctionnels dont le poids est ≤ à 5 kg, destinés à l'utilisation informatique |
| Scanner 3D | Tous les appareils ménagers |
| Selfie Stick | Tous les appareils |
| Souris d'ordinateur / périphériques de pointage ou de jeux | Toutes les souris d'ordinateur ainsi que les joysticks, gamepads, balance boards, trackballs, tablettes graphiques ... |
| Stylo 3D | Tous les appareils ménagers |
| Stylo-scanner | Stylo-scanner pour le transport de textes, possibilité de scanner via infrarouge, USB, ou port série en temps réel vers l'ordinateur, PDA ou téléphone mobile avec, ou sans possibilité de stockage temporaire des données |
| Tableau blanc numérique | Tous les appareils fixes ou mobiles |
| Taille-crayons | Tous les taille-crayons sur secteur ou piles |
| Télécommande de présentation | Tous les appareils |
| UPS-Nobreak | Tous les systèmes stabilisant l'alimentation en courant électrique des ordinateurs (Uninterruptable Power System ou onduleurs) |
| Wearable | Tous les appareils électroniques portés par l'utilisateur sur le corps (faisant également partie d'un vêtement, p.ex) et servant à la reproduction de la fonction du temps, de la communication, de gps, de l'utilisation d'applications, du contrôle de fonctions corporelles et prestations sportives, du réglage de la température de vêtements, etc. Un wearable combine plusieurs des fonctions susmentionnées ou toutes autres fonctions en un seul appareil |
| Webcam | Toutes les webcams |
| Autres appareils fonctionnant sur port USB | Chauffe-tasses, aspirateurs et autres appareils fonctionnant sur port USB, programmeurs de cartes à puces, boîtiers de conversion de format analogique/numérique, boîtiers de capture vidéo/télévision, lunettes vidéos de vision virtuelle, etc. |

4. Appareils audio-vidéo

Critères

4,1, Appareils de reproduction de l'image inférieurs ou égaux à 40 pouces

| | |
|-----------------------------------|---|
| Appareil de télévision / Moniteur | Tous les écrans de télévision / moniteurs avec tuner ou interface incorporé convertissant les signaux télévisés en images, y compris toutes les combinaisons possibles TV/DVD/magnétoscope/ordinateur et TV de projection "rear view" de taille inférieurs ou égaux à 40 pouces |
|-----------------------------------|---|

4,2, Appareils de reproduction de l'image supérieurs à 40 pouces

| | |
|-----------------------------------|--|
| Appareil de télévision / Moniteur | Tous les écrans de télévision / moniteurs avec tuner ou interface incorporé convertissant les signaux télévisés en images, y compris toutes les combinaisons possibles TV/DVD/magnétoscope/ordinateur et TV de projection "rear view" supérieurs à 40 pouces |
|-----------------------------------|--|

4,3, Appareils audio-vidéo et instruments de musique

| | |
|--|---|
| Adaptateur Bluetooth audio | Tous les appareils destinés à un usage ménager |
| Adaptateur de courant / chargeur | Tous les adaptateurs de courant, chargeurs y compris les solaires et les inductions vendus séparément |
| Alarme de bébé | Toutes les alarmes de bébé mobiles |
| Alarme de poche | Tous les appareils portables à piles |
| Amplificateur audio / Egaliseur | Tous les types d'amplificateurs (y compris les préamplificateurs et amplificateurs terminaux) pour appareils audio excepté les modèles rack 19" ou les appareils avec transformateur de sortie 100 volts ou équipés d'un connecteur XLR, SDI ou avec mono-bridge |
| Amplificateur audio et DVD | Tous les amplificateurs audio (excepté les modèles rack 19" ou les appareils avec transformateur de sortie 100 volts ou équipés d'un connecteur XLR, SDI ou avec mono-bridge) et DVD |
| Amplificateur car audio / égaliseur | Tous les amplificateurs et/ou égaliseurs pour appareillage audio encastrable dans un véhicule (excepté ceux avec entrée microphone) |
| Amplificateur d'antenne / de distribution | Tous les types d'amplificateurs d'antenne et de distribution |
| Antenne avec amplificateur incorporé | Toutes les antennes (fixes et/ou mobiles) pourvues d'alimentation électrique avec amplificateur incorporé |
| Antenne parabolique | Toutes les antennes paraboliques avec alimentation électrique sans fonction d'envoi ou ayant un diamètre \leq à 1,20 m |
| Antenne sans amplificateur incorporé | Toutes les antennes fixes et / ou amovibles avec alimentation électrique sans amplificateur incorporé |
| Appareil de montage vidéo / Table de mixage son et image | Panneau de distribution pour accorder les sons et les séquences d'images enregistrés, émanant de plusieurs sources (excepté les appareils avec au moins 50% d'entrées mono, les modèles rack 19" ou plus et les modèles équipés d'un connecteur XLR ou SDI) |
| Appareil photo (analogique) | Tous les appareils photo analogiques (y compris les appareils jetables s'ils ne sont pas repris et recyclés par le fabricant/importateur) |
| Appareil photo (numérique) | Tous les types d'appareils photo numériques, y compris ceux intégrés dans des appareils n'étant pas répertoriés dans les diverses listes de produits (p.ex. les jumelles avec possibilité de photographeur) |
| Appareil radio et audio portable | Tous les appareils radio et audio portables (y compris les MP3) |
| Article audio / vidéo pour voiture | Toutes les sortes de modules audio / vidéo simples avec, entre autres, CD ou MD ou DVD ou système de navigation avec moniteur incorporé avec reconnaissance vocale ou non, changeur CD, MD, DVD ou carte mémoire/récepteur/récepteur avec cassette ou CD ou MD ou lecteur DVD ou lecteur MP3 ou carte mémoire, module radio GSM |
| Babyphone / Babytalker | Système intercom mobile (1 et/ou 2 directions) |
| Batterie électrique | Tous les appareils fonctionnant à l'électricité |

| | |
|---|--|
| Caméra vidéo / caméscope | Caméras permettant les enregistrements vidéo (d'un poids ≤ 3 kg) |
| Casque d'écoute (avec ou sans fil) | Les casques d'écoute avec et sans fil, excepté les systèmes munis d'un connecteur XLR |
| Convertisseur / Hub / Switch / Splitter, audio et vidéo | Tous les appareils |
| Citizen Band (CB) Radiotransmetteur | CB (Citizen Band) Radiotransmetteurs |
| Digital Video Converter | Tous les personal digital video converters |
| Docking station | Tous les dockings stations vendus séparément |
| Emetteur / Récepteur audio et/ou vidéo sans fil | Tous les appareils destinés à un usage ménager |
| Enregistreur de disque dur | Tous les lecteurs / enregistreurs de disque dur excepté ceux avec connecteur XLR ou SDI ou les enregistreurs de surveillance pour enregistrements de 24 heures et plus |
| Ensemble audio / vidéo pour voiture | Tous les types de systèmes hi-fi pour la voiture composés de plusieurs modules avec d'une part, radio, radio cassette ou CD ou MD ou lecteur MP3 ou DVD et d'autre part, un changeur CD ou MD ou DVD ou GPS (pourvu d'un écran séparé de moins de 8" avec reconnaissance vocale ou non) |
| Guitare électrique | Tous les appareils fonctionnant à l'électricité |
| Haut-parleurs actifs / stations d'écoute | Toutes les caisses de résonance actives ou haut parleurs actifs (y compris les encastrables) y compris les stations d'écoute pour GSM / smartphone, lecteur MP3 / MP4 et les appareils comportant une connexion sans fil sans fonction complémentaire excepté les caisses de résonance équipées de haut-parleurs avec connecteur jack, Speakon, XLR ou SDI, poignées de transport ou porte-voix, les appareils avec prise céramique ou avec fixation encastrable avec 'spring clamps' ou les appareils munis d'un transformateur de sortie 100 volts |
| Haut-parleurs passifs | Toutes les caisses de résonance passives ou haut parleurs passifs (y compris les encastrables) excepté les caisses de résonance équipées de haut-parleurs avec connecteur jack, Speakon, XLR ou SDI, poignées de transport ou porte-voix, les appareils avec prise céramique ou avec fixation encastrable avec 'spring clamps' d'un transformateur de sortie 100 volts |
| Hometheater set | Combinaison d'un appareil pour la reproduction de l'image et du son (lecteur/enregistreur DVD, HD DVD, HDD, Blu-Ray, magnétoscope, etc.) et de haut-parleurs vendus comme une seule référence article |
| Imprimante pour appareil photo | Appareils destinés uniquement à l'impression de photos ≤ 4 kg |
| Imprimante vidéo | Appareils destinés uniquement à l'impression d'images vidéo ≤ 4 kg |
| Installation d'alarme | Toutes les installations d'alarme combinées, mobiles sur piles ou alimentation électrique |
| Jumelles / télescope / lunettes infrarouges électriques | Toutes les jumelles/télescopes/lunettes infrarouges électriques mobiles (à l'exception des montages fixes) |
| Kit main-libres | Tous les kits mains-libres vendus séparément |
| Lecteur / enregistreur à bandes / cassettes / CD / MD | Tous les appareils d'enregistrement et de reproduction du son au moyen de bande, cassette, CD, MD, excepté les modèles rack 19" et les appareils avec pitch control et connecteur XLR ou SDI |
| Lecteur / enregistreur DVD/ HD DVD/ Blu-Ray/ numérique | Appareils d'enregistrement et/ou de reproduction du son et/ou d'images TV à l'aide d'un DVD, HD DVD, Blu-ray, fichier numérique, à l'exception des modèles rack 19" et les appareils destinés à la surveillance pour enregistrements inférieurs à 24 heures |
| Lecteur CD / CD-MP3 / mini disques portables | Tous les appareils portables |
| Lecteur disques laser | Appareils pour la reproduction de texte, du son et/ou d'images TV à l'aide d'un disque laser |
| Lecteur MP3 / MP4 / multimédia | Tous les appareils portables fonctionnant avec piles ou accumulateurs |
| Lecteur réseau multimédia | Appareils permettant la lecture de fichiers multimédia provenant d'un ordinateur sur une télévision. |
| Lunettes-vidéo / lunettes 3D | Toutes les lunettes-vidéo et lunettes 3D |
| Magnétoscope / enregistreur vidéo, Combiné magnétoscope / lecteur enregistreur DVD, Blu-ray | Tous les appareils permettant d'enregistrer et de reproduire le son et/ou les images TV à l'aide d'une cassette vidéo, y compris les appareils combiné avec un lecteur / enregistreur de DVD, Blu-ray (excepté les appareils avec connecteur XLR ou SDI et les enregistreurs de surveillance "time lap") |
| Mégaphone | Tous les mégaphones / porte-voix |

| | |
|---|---|
| Microphone | Microphone sans fil ou avec raccordement fixe, excepté les systèmes avec connecteur XLR ou SDI |
| Nettoyeur / Réparateur de CD, DVD, Blu-ray | Tous les appareils |
| Oreillette anti somnolence | Tous les appareils |
| Orgue électrique | Tous les appareils fonctionnant à l'électricité |
| Pédales pour guitares et appareils pour les accorder | Tous les appareils |
| Piano digital | Tous les appareils fonctionnant à l'électricité |
| Poignée de contrôle | Tous les appareils destinés à contrôler un caméscope |
| Pointeur laser | Tous les pointeurs laser électroniques vendus séparément |
| Pointeur satellite | Tous les appareils |
| Porte-clé localisateur | Tous les porte-clés permettant notamment de retrouver un véhicule dans un parking |
| Projecteur de diapositives | Tous les projecteurs analogiques |
| Radio / Récepteur / Récepteur TV | Appareils pour la réception de signaux radio et /ou TV non-encryptés et encryptés (récepteur / set top box et uniquement avec alimentation réseau), excepté les modèles rack 19" ou équipés d'un connecteur XLR ou SDI ou les appareils avec transformateur de sortie 100 volts |
| Radio portable sans haut-parleurs intégrés / Scan radio | Radio portable sans haut-parleur encastré intégrés et avec écouteurs |
| Radio-réveil | Tous les types de radios-réveils (piles et/ou secteur) |
| Récepteur satellite / Terrestre / Démodulateur | Récepteur/Démodulateur permettant de décoder les émissions terrestres (DVB-T,..) et/ou satellites (excepté les 19" rack mountable) |
| Réveil | Tous les types de réveils avec raccordement sur secteur |
| Scaler externe | Tous les boîtiers destinés à l'amélioration de la netteté des images des vidéoprojecteurs |
| Simulateur de présence / de télévision | Tous les appareils permettant de simuler une présence dans un domicile |
| Soundmixer / Table de mixage | Panneau de distribution pour accorder les sons émanant de plusieurs sources avant de les envoyer à un amplificateur, un haut-parleur ou à un ordinateur excepté les appareils avec au moins 50 % d'entrées mono, ou les modèles rack 19" ou plus grands, ou équipés d'un connecteur XLR ou SDI |
| Support de télévision électrique | Tous les supports permettant de régler électriquement l'orientation et l'inclinaison d'une télévision |
| Synthétiseur | Tous les appareils fonctionnant à l'électricité |
| Système audio, mini, midi, micro, (avec ou sans haut-parleurs) | Toutes les chaînes hi-fi dans les différentes tailles, avec un seul câble d'alimentation, vendues comme une seule référence d'article, y compris les systèmes multifonctionnels permettant d'accueillir un GSM / Smartphone, lecteur MP3 / MP4 et pouvant également comporter une connection sans fil |
| Système intercom | Tous les systèmes intercom mobiles (1 et/ou 2 directions) |
| Système portable de reproduction du son et des images (sur piles et / ou 12V) | Tous les systèmes de reproduction du son et des images (TV, magnétoscope, DVD, HDD, HD DVD, Blu-ray, etc.) avec ou sans écran incorporé fonctionnant également sur piles et / ou à l'aide d'une fiche 12V (aussi ceux pour usage dans un véhicule) |
| Talkie-Walkie | Tous les talkies-walkies |
| Télécommande | Toutes les télécommandes vendues séparément |
| Textile électronique | Tous les textiles équipés d'un composant électronique pour la reproduction de l'image et/ou du son |
| Tourne-disques | Appareil permettant d'écouter des disques avec porte-disques ≤ à 5 kg |
| Transmetteur MP3 vers radio FM | Tous les transmetteurs permettant de lire de la musique à partir d'un lecteur MP3 ou d'une carte mémoire sur un auto-radio ou sur le tuner d'une chaîne HiFi par fréquence radio |
| TV Box / Lecteur de flux multimédia | Tous les dispositifs de télévision connectée proposant la navigation Internet, le streaming de contenus et l'utilisation d'applications dédiées |
| Vidéophone | Tous les appareils mobiles permettant de transmettre en temps réel le son et l'image d'un poste (p.ex. poste extérieur) à un autre (p.ex. poste intérieur) |

5. Matériel d'éclairage

Critères

5,1, Appareils d'éclairage

| | |
|---|--|
| Appareils d'éclairage ou équipements destinés à diffuser ou contrôler la lumière des sources d'éclairage mentionnées ci-dessous | Tous les appareils d'éclairage à l'exclusion des appareils d'éclairage pour lampes à décharge haute intensité (vapeur de sodium haute pression, halogénures métalliques, vapeur de sodium basse pression, vapeur de mercure) |
|---|--|

5,2, Sources d'éclairage

| | |
|-----------------------------|--|
| Lampe fluorescente compacte | |
| Lampe LED retrofit | |
| Tube fluorescent rectiligne | |

5,3, Appareils d'éclairage comprenant 1 source d'éclairage

| | |
|--|--|
| Appareil d'éclairage comprenant 1 source d'éclairage | Appareil d'éclairage tel que définit au point 5,1, comprenant une source d'éclairage |
|--|--|

5,4, Appareils d'éclairage comprenant 2 sources d'éclairage

| | |
|---|---|
| Appareil d'éclairage comprenant 2 sources d'éclairage | Appareil d'éclairage tel que définit au point 5,1, comprenant 2 sources d'éclairage |
|---|---|

5,5, Appareils d'éclairage comprenant 3 sources d'éclairage

| | |
|---|---|
| Appareil d'éclairage comprenant 3 sources d'éclairage | Appareil d'éclairage tel que définit au point 5,1, comprenant 3 sources d'éclairage |
|---|---|

5,6, Appareils d'éclairage comprenant 4 sources d'éclairage

| | |
|---|---|
| Appareil d'éclairage comprenant 4 sources d'éclairage | Appareil d'éclairage tel que définit au point 5,1, comprenant 4 sources d'éclairage |
|---|---|

6. Outils électriques et électroniques **(à l'exception des gros outils industriels fixes)**

Critères

6,1, Matériel électrique de jardin et outillage

| | |
|-------------------------------------|---|
| Accessoires d'aquarium / terrarium | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Aérateur/Démousseur de pelouse | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Affleureuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Affûteuse de chaîne | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Agrafeuse - Cloueuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Appareil à gravure | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Aspirateur pour matériel électrique | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Boulonneuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Broyeur | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Capteur pour plante verte | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Caméra d'inspection | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Carotteuse diamant à sec ou à eau | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Cisaille | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Cisaille à gazon | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Clé dynamométrique | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Compostière | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |

| | |
|--|---|
| Compresseur | Tous les compresseurs dont le volume du réservoir est ≤ à 10 Litres |
| Contrôleur de pression des pneus | Tous les appareils électriques portables / mobiles fonctionnant sur secteur ou avec batteries |
| Convertisseur de courant | Tous les convertisseurs avec un effort de point ≤ à 5 kW |
| Coupe carrelage | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Coupe-bordure (nylon) | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Déboucheur de canalisation | Tous les appareils électriques portables / mobiles fonctionnant sur secteur ou avec batteries |
| Débroussailleuse-Trimmer | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Décapeur de peinture | Tous les appareils électriques portables / mobiles fonctionnant sur secteur ou avec batteries |
| Découpeur universel | Tous les appareils électriques portables / mobiles fonctionnant sur secteur ou avec batteries |
| Découpeuse à fil chaud | Tous les appareils électriques portables / mobiles fonctionnant sur secteur ou avec batteries |
| Défonceuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles fonctionnant sur secteur ou avec batteries |
| Détapisseuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles fonctionnant sur secteur ou avec batteries |
| Détauqueur | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Détecteur de métal, câbles électriques, thermique, poutres, humidité | Tous les appareils électriques portables / mobiles fonctionnant sur secteur ou avec batteries |
| Disqueuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Elagueuse | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Epandeur | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Fendeuse à bois | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Fer à souder / Fer à dessouder | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Foreuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Foreuse à percussion - Perceuse à percussion | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Générateur de courant | Tous les appareils produisant de l'électricité d'une puissance ≤ à 4 kVA |
| Grignoteuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Lamelleuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Lustreuse-satineuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Machine multifonction | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Marteau de burinage ou de démolition | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Marteau électrique | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Marteau perforateur | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Masque à souder électronique | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Mélangeur | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Mètre à ruban digital | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Meuleuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Meuleuse droite | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Minitool (proxon-dremel) | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Motobineuse | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Nettoyeur à haute pression | Tous les appareils électriques portables / mobiles dont la puissance est ≤ à 2,2 kW |
| Niveau laser / récepteur laser | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Palan électrique | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Pistolet à air chaud | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Pistolet à colle | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Pistolet à peinture | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Pistolet d'injection à cartouche | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |

| | |
|--|---|
| Polisseuse de voiture | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Pompe à air rechargeable | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Pompe à gonfler | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Pompe d'aération de bassin de jardin | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Pompe de puits | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie avec un débit ≤ à 9000 litres/heure et une puissance ≤ à 1,5 Kw |
| Pompe d'étang et/ou de fontaine | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie avec un débit ≤ à 9000 litres/heure et une puissance ≤ à 1,5 Kw |
| Pompe d'évacuation | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Pompe de circulation et/ou aération pour spa gonflable, portable et fixe | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie vendus séparément |
| Ponceuse à bande | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Ponceuse orbitale | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Ponceuse roto-excentrique | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Ponceuse sur perche | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Ponceuse triangulaire | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Pulvérisateur | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Rabot | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Rabot à béton | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Rainureuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Rénovateur portatif / rénovateur sur pied | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Rouleau à peinture | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Scarificateur | Tous les appareils électriques portables dont la puissance est ≤ à 2,2 kW |
| Scie à bûches | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Scie à chantourner | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Scie à métaux avec lame | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Scie à onglets | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Scie à ruban | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Scie circulaire | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Scie circulaire de table | Tous les appareils électriques portables avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Scie égoïne - Scie pendulaire - Scie sabre | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Scie sauteuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Sculpte-haies | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Sécateur | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Soudeuse (monophasée) | Toutes les soudeuses monophasées portables |
| Souffleur et/ou aspirateur | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Spatule | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Station de démarrage | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Station de déssoudage à vide | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Surfaceuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Taille-haies | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Taraudeuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Tarière | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Télémètre laser | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |

| | |
|-------------------------------------|---|
| Tondeuse / tondeuse robot | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Tronçonneuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Tronçonneuse à chaîne | Tous les appareils électriques avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Visseuse | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |
| Visseuse à frappe - Visseuse à choc | Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie |

7, Jouets, équipements de loisir et de sport

Critères

7,1, Jouets, équipements de loisir et de sport de moins de 10 Kg

| | |
|--|---|
| Console de jeux vidéo portable | Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Drone | Tous les appareils |
| Équipement de sport comportant des composants électriques ou électroniques | Tous les appareils dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Gadgets | Tous les gadgets dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Gyropode / gyroroue / gyroskate / roller / skate / trottinette électrique | Tous les appareils |
| Ordinateur pour le cyclisme, la plongée sous-marine, la course, l'aviron, etc. | Tous les appareils dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Train ou voiture de course miniature | Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Vélo électrique, e-Bike, Pedelec | Tous les vélos électriques, e-Bikes, Pedelecs avec une puissance nominale de moins de 0,25 kW et/ou dont l'assistance est limitée à 25 km/h (sans homologation) |
| Autres jouets fonctionnant avec des piles | Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Autres jouets fonctionnant avec des accumulateurs | Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Autres jouets fonctionnant sur secteur | Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique |

7,2, Jouets, équipements de loisir et de sport de plus de 10 Kg

| | |
|--|---|
| Boîtier de commande pour piscine et spa gonflable | Tous les appareils y compris écrans et pompes |
| Équipement de sport comportant des composants électriques ou électroniques | Tous les appareils dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Gyropode / gyroroue / gyroskate / roller / skate / trottinette électrique | Tous les appareils |
| Ordinateur pour le cyclisme, la plongée sous-marine, la course, l'aviron, etc. | Tous les appareils dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Vélo électrique, e-Bike, Pedelec | Tous les vélos électriques, e-Bikes, Pedelecs avec une puissance nominale de moins de 0,25 kW et/ou dont l'assistance est limitée à 25 km/h (sans homologation) |
| Autres jouets fonctionnant avec des piles | Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Autres jouets fonctionnant avec des accumulateurs | Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique |
| Autres jouets fonctionnant sur secteur | Tous les jouets dont la fonction première requiert l'énergie électrique |

8, Équipements médicaux (à l'exception de tous les produits implantés ou infectés)

Critères

8,1, Appareils médicaux ménagers

| | |
|--|--|
| Appareils électriques à usage domestique | Notamment glucomètres, thermomètres, tensiomètres, inhalateurs, etc. |
|--|--|

9. Instruments de surveillance et de contrôle**Critères****9,1, Instruments de surveillance et de contrôle avec écran CRT / LCD / LED / TFT**

| | |
|--------------------------|---|
| Systèmes de surveillance | Tous les appareils fonctionnant à l'électricité |
|--------------------------|---|

9,2, Autres instruments de surveillance et de contrôle

| | |
|---|--|
| Détecteur de fumée (à l'exception des détecteurs ioniques) | Tous les détecteurs à fonctionnement autonome (non reliés à une centrale et à l'exception des détecteurs ioniques) |
| Régulateur de chaleur | Tous les appareils |
| Thermostat | Tous les appareils |
| Appareils de mesure, de pesée ou de réglage pour les ménages ou utilisés comme équipements de laboratoire | Tous les appareils dont le poids est inférieur à 200 gr |

10. Distributeurs automatiques**Critères****10,1, Distributeurs automatiques réfrigérants**

| | |
|--|-----------------------------------|
| Distributeurs automatiques pour boissons ou autres aliments réfrigérés | Uniquement les appareils ménagers |
|--|-----------------------------------|

10,2, Autres distributeurs automatiques

| | |
|--|-----------------------------------|
| Distributeurs automatiques de boissons chaudes | Uniquement les appareils ménagers |
| Distributeurs automatiques de bouteilles ou canettes chaudes | Uniquement les appareils ménagers |
| Distributeur automatique de produits solides | Uniquement les appareils ménagers |
| Distributeur automatique d'argent | Uniquement les appareils ménagers |
| Tous les appareils qui fournissent automatiquement toutes sortes de produits | Uniquement les appareils ménagers |

Société :

FICHE D'IDENTIFICATION

Cadre réservé à Ecotrel

| | | | |
|-------------------------------------|---|---|------------------------------|
| Date d'adhésion .././20.. | Type de déclaration Trimestrielle Annuelle | Type de membre Effectif Adhérent | Numéro de Membre M |
|-------------------------------------|---|---|------------------------------|

Siège social

| | | | | | | |
|---------------|------------|--|--|----------------|----------|---------|
| Rue : | Localité : | | | Numéro : | | |
| Code postal : | Langue : | | | Lëtzebuergesch | Français | Deutsch |
| Pays : | Tél : | | | Fax : | English | |

Personnes de contact

| | |
|--|--------------|
| Responsable légal du Cocontractant | |
| Nom : | e-mail : |
| Fonction : | |
| Gestionnaire du dossier (à remplir si cette personne est différente du responsable légal) | |
| Nom : | e-mail : |
| Fonction : | Tél direct : |

Adresse de facturation (à remplir si elle est différente de l'adresse du siège social)

| | | | | | | |
|---------------|------------|--|--|----------------|----------|---------|
| Rue : | Localité : | | | Numéro : | | |
| Code postal : | Langue : | | | Lëtzebuergesch | Français | Deutsch |
| Pays : | Tél : | | | Fax : | English | |

Données complémentaires

| |
|--------------------------------------|
| Numéro de compte IBAN : |
| Numéro d'identification TVA (IBLC) : |

Catégories d'EEE mis sur le marché luxembourgeois (se référer à la liste des EEE)

| | vente* | vente principale** |
|--|--------|--------------------|
| 1. Gros appareils ménagers | | |
| 2. Petits appareils ménagers | | |
| 3. Equipements informatiques et de télécommunication | | |
| 4. Appareils audio-vidéo | | |
| 5. Matériel d'éclairage | | |
| 6. Outils électriques et électroniques | | |
| 7. Jouets, équipements de loisir et de sport | | |
| 8. Dispositifs médicaux | | |
| 9. Instruments de surveillance et de contrôle | | |
| 10. Distributeurs automatiques | | |

* Cocher les cases en regard des catégories d'EEE mis sur le marché luxembourgeois

** Cocher la case en regard de la catégorie d'EEE principalement mis sur le marché luxembourgeois

Type d'entreprise*

| | |
|-------------------|--|
| Producteur | |
| Importateur | |
| Distributeur | |
| Franchiser | |
| Centrale d'achats | |

* Cocher la case correspondante

Fédération*

| |
|--|
| Membre de la Fédération ou du Groupement : |
| Dépendant de : la clc la Fédération des artisans |

* Uniquement pour les sociétés luxembourgeoises

A ENVOYER :

Ecotrel asbl
11, boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux
FAX : (00352)26.098.736
e-mail : info@ecotrel.lu

| |
|--|
| |
|--|

(Signature du Cocontractant)

Trimestre et/ou année de référence :

FORMULAIRE DE DECLARATION

Nom du Cocontractant :

Numéro de membre :

Déclaration trimestrielle - annuelle *

* Biffer la mention inutile

BIC :

DATE :

IBAN :

Numéro TVA :

| | Catégories d'EEE | Nombre d'appareils mis sur le marché lux. (1) | Nombre d'appareils donnant droit à restitution (2) | Cotisation de recyclage hors TVA €/appareil (3) | TOTAL hors TVA ((1) - (2)) x (3) |
|------------------------------------|---|---|--|---|----------------------------------|
| 1 | 1.1 Appareils réfrigérants et de congélation par absorption | | | | |
| | 1.2 Appareils de grande taille | | | | |
| | 1.3 Appareils de taille moyenne | | | | |
| | 1.4 Appareils de chauffage et de ventilation | | | | |
| 2 | 2.1 Appareils de nettoyage et de couture | | | | |
| | 2.2 Aspirateurs | | | | |
| | 2.3 Appareils pour le milieu domestique | | | | |
| | 2.4 Appareils de soins et d'épilation pour l'homme | | | | |
| | 2.5 Appareils de soins et d'épilation pour la femme | | | | |
| | 2.6 Appareils de santé, massage, etc... | | | | |
| | 2.7 Appareils pour préparations culinaires | | | | |
| | 2.8 Appareils de petite taille | | | | |
| 3 | 3.0 Ordinateurs personnels complets (boîtier + clavier + souris) | | | | |
| | 3.1 Ordinateurs personnels et machines à écrire | | | | |
| | 3.2 Moniteurs LCD / TFT / CRT / Plasma | | | | |
| | 3.3 Laptops et cadres photo numériques | | | | |
| | 3.4 Imprimantes papier / Fax | | | | |
| | 3.5 Photocopieurs / Appareils multifonctionnels | | | | |
| | 3.6 Petits appareils informatiques | | | | |
| 3.7 Appareils de télécommunication | | | | | |
| 4 | 4.1.1 Appareils de reproduction de l'image ≤ à 20 " | | | | |
| | 4.1.2 Appareils de reproduction de l'image > à 20 " et ≤ à 32 " | | | | |
| | 4.1.3 Appareils de reproduction de l'image > à 32 " | | | | |
| | 4.2 Appareils de réception, d'enregistrement et reproduction de l'image et du son | | | | |
| | 4.3 Appareils d'enregistrement et de reproduction du son | | | | |
| | 4.4 Appareils portables et car audio | | | | |
| | 4.5 Imprimantes d'images et projecteurs | | | | |
| | 4.6 Autres | | | | |
| 5 | 5.1 Appareils d'éclairage | | | | |
| | 5.2 Sources d'éclairage | | | | |
| | 5.3 Appareils d'éclairage comprenant 1 source d'éclairage | | | | |
| | 5.4 Appareils d'éclairage comprenant 2 sources d'éclairage | | | | |
| | 5.5 Appareils d'éclairage comprenant 3 sources d'éclairage | | | | |
| | 5.6 Appareils d'éclairage comprenant 4 sources d'éclairage | | | | |
| 6 | 6.1 Matériel électrique de jardin | | | | |
| | 6.2 Outillage électrique | | | | |
| 7 | 7.1 Jouets, équipements de loisir et de sport de moins de 10 Kg | | | | |
| | 7.2 Jouets, équipements de loisir et de sport de plus de 10 Kg | | | | |
| 8 | 8.1 Equipements médicaux ménagers | | | | |
| 9 | 9.1 Instruments de surveillance et de contrôle avec écran CRT / TFT / LCD | | | | |
| | 9.2 Autres instruments de surveillance et de contrôle | | | | |
| 10 | 10.1 Distributeurs automatiques pour boissons ou autre aliments réfrigérés | | | | |
| | 10.2 Autres distributeurs automatiques | | | | |

TOTAL hors TVA

A ENVOYER :

 Ecotrel asbl
 11, boulevard du Jazz
 L-4370 Belvaux
 FAX : (00352)/26.098.736
 e-mail : info@ecotrel.lu

(signature du Cocontractant)

Trimestre et/ou année de référence : _____

FORMULAIRE DE DECLARATION

Nom du Cocontractant : _____

Numéro de membre : _____

Déclaration trimestrielle - annuelle *

* Biffer la mention inutile

BIC : _____

DATE : _____

IBAN : _____

Numéro TVA : _____

| | Catégories d'EEE | Nombre d'appareils mis sur le marché lux. (1) | Nombre d'appareils donnant droit à restitution (2) | Cotisation de recyclage hors TVA €/appareil (3) | TOTAL hors TVA ((1) - (2)) x (3) |
|----|---|---|--|---|----------------------------------|
| 1 | 1.1 Appareils de réfrigération et de congélation par absorption | | | | |
| | 1.2 Appareils de grande taille | | | | |
| | 1.3 Appareils de taille moyenne | | | | |
| | 1.4 Appareils de chauffage et de ventilation | | | | |
| 2 | 2.1 Appareils de nettoyage et de couture | | | | |
| | 2.2 Petits appareils ménagers | | | | |
| 3 | 3.0 Ordinateurs personnels complets (boîtier + clavier + souris) | | | | |
| | 3.1 Ordinateurs personnels et machines à écrire | | | | |
| | 3.2 Moniteurs CRT / LCD / LED / Plasma / TFT | | | | |
| | 3.3 Laptops, tablettes et cadres photo numériques | | | | |
| | 3.4 Appareils multifonctionnels / Fax / Imprimantes papier / Photocopieurs | | | | |
| | 3.5 Petits appareils informatiques et de télécommunication | | | | |
| 4 | 4.1 Appareils de reproduction de l'image ≤ à 40 " | | | | |
| | 4.2 Appareils de reproduction de l'image > à 40 " | | | | |
| | 4.3 Appareils audio-vidéo et instruments de musique | | | | |
| 5 | 5.1 Appareils d'éclairage | | | | |
| | 5.2 Sources d'éclairage | | | | |
| | 5.3 Appareils d'éclairage comprenant 1 source d'éclairage | | | | |
| | 5.4 Appareils d'éclairage comprenant 2 sources d'éclairage | | | | |
| | 5.5 Appareils d'éclairage comprenant 3 sources d'éclairage | | | | |
| | 5.6 Appareils d'éclairage comprenant 4 sources d'éclairage | | | | |
| 6 | 6.1 Matériel électrique de jardin et outillage | | | | |
| 7 | 7.1 Jouets, équipements de loisir et de sport de moins de 10 Kg | | | | |
| | 7.2 Jouets, équipements de loisir et de sport de plus de 10 Kg | | | | |
| 8 | 8.1 Equipements médicaux | | | | |
| 9 | 9.1 Instruments de surveillance et de contrôle avec écran CRT / LCD / LED / TFT | | | | |
| | 9.2 Autres instruments de surveillance et de contrôle | | | | |
| 10 | 10.1 Distributeurs automatiques réfrigérants | | | | |
| | 10.2 Autres distributeurs automatiques | | | | |

TOTAL hors TVA

A ENVOYER :
 Ecotrel asbl
 11, boulevard du Jazz
 L-4370 Belvaux
 FAX : (00352)/26.098.736
 e-mail : info@ecotrel.lu

(signature du Cocontractant)

Formulaire de communication des fournisseurs étrangers mandatés

Ce formulaire vise à porter à la connaissance d'Ecotrel l'identité du (des) fournisseur(s) étranger(s) que vous avez mandaté(s) en votre qualité d'importateur luxembourgeois pour satisfaire aux obligations prévues dans la convention d'adhésion.

Prière de remplir ce formulaire de manière complète et correcte et ensuite de le renvoyer signé à Ecotrel à l'adresse suivante :

Ecotrel asbl
11, boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux

IDENTITE DE L'IMPORTATEUR

Numéro d'adhérent

Nom :
Adresse :Nr. :
Code postal : Ville :
Pays :
Personne(s) de contact :
Tél. : Fax :
E-mail :

IDENTITE DU (DES) FOURNISSEUR(S) ETRANGER(S)

Nom : Numéro de TVA :
Adresse :Nr. :
Code postal : Lieu :
Pays :
Personne(s) de contact :
Tél. : Fax :
E-mail :

Les obligations transférées au fournisseur étranger précité portent sur les EEE suivants (à énumérer par catégorie suivant la liste) et ont fait l'objet d'un accord écrit entre les deux parties :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

IDENTITE DU (DES) FOURNISSEUR(S) ETRANGER(S)

Nom : Numéro de TVA :
Adresse : Nr. :
Code postal : Lieu :
Pays :
Personne(s) de contact :
Tél. : Fax :
E-mail :

Les obligations transférées au fournisseur étranger précité portent sur les EEE suivants (à énumérer par catégorie suivant la liste) et ont fait l'objet d'un accord écrit entre les deux parties :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

IDENTITE DU (DES) FOURNISSEUR(S) ETRANGER(S)

Nom : Numéro de TVA :
Adresse : Nr. :
Code postal : Lieu :
Pays :
Personne(s) de contact :
Tél. : Fax :
E-mail :

Les obligations transférées au fournisseur étranger précité portent sur les EEE suivants (à énumérer par catégorie suivant la liste) et ont fait l'objet d'un accord écrit entre les deux parties :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'importateur reconnaît expressément que la reprise de ses obligations envers Ecotrel par le(s) fournisseur(s) étranger(s) précité(s) ne l'exonère pas de sa responsabilité à l'égard d'Ecotrel. L'importateur reste d'un point de vue légal responsable, à l'égard d'Ecotrel, du paiement des cotisations de recyclage dues et des autres obligations découlant de la convention d'adhésion.

DATE : NOM ET SIGNATURE :
DE L'IMPORTATEUR

Conditions générales en matière de restitution de la cotisation de recyclage en faveur des membres d'Ecotrel.

1. Champ d'application

Ce document comporte les conditions générales relatives à la restitution de cotisations de recyclage par Ecotrel. Ecotrel est habilitée à modifier unilatéralement les conditions générales. Toute modification entre en vigueur au plus tôt quinze jours après sa publication sur internet. La version actualisée des conditions générales se trouve à l'adresse <http://www.ecotrel.lu>

Toute modification de ces conditions sera communiquée au Cocontractant par courrier ordinaire ou par courrier électronique.

Par le fait d'introduire une demande de restitution des cotisations de recyclage, le Cocontractant accepte les conditions générales ci-après.

2. Droit à la restitution des cotisations de recyclage

Le Cocontractant a droit à la restitution :

- Des cotisations de recyclage qu'il a payées à Ecotrel ou à son fournisseur lors de l'acquisition d'EEE qu'il a ensuite exportés.
 - o Ce droit naît à condition que :
 - Lors de la mise sur le marché de ces EEE, une cotisation de recyclage ait été payée à Ecotrel en exécution d'une convention d'adhésion ou que
 - Le Cocontractant ait payé la cotisation de recyclage de ces EEE à son fournisseur et que
 - Le Cocontractant puisse démontrer de façon convaincante à Ecotrel que les EEE ont été effectivement exportés (par exemple, à l'aide des documents d'exportation ou des documents de transport).
- Des cotisations de recyclage qu'il a payées à Ecotrel ou à son fournisseur lors de l'acquisition d'EEE qu'il a utilisés sous une autre forme que celle prévue dans la liste officielle des EEE concernés par le règlement grand-ducal (par exemple, en les assemblant en de nouveaux appareils, ou en les transformant, d'une manière ou d'une autre, en de nouveaux appareils, lors de leur fabrication).
 - o Ce droit naît à condition que :
 - Lors de la mise sur le marché des EEE, une cotisation de recyclage ait été payée à Ecotrel en exécution d'une convention d'adhésion ou que
 - Le Cocontractant ait payé la cotisation de recyclage de ces EEE à son fournisseur et que

- Le Cocontractant puisse démontrer de façon convaincante à Ecotrel que les EEE ont été effectivement utilisés sous une autre forme que celle prévue dans la liste officielle des EEE concernés par le règlement grand-ducal.
- Des cotisations de recyclage qu'il a payées à Ecotrel ou à son fournisseur lors de l'acquisition d'EEE qu'il a ensuite vendus à un consommateur, sur lesquels la TVA étrangère est due par le Cocontractant, sans toutefois que cette vente soit exemptée de la TVA luxembourgeoise en raison de l'exportation.
 - Ce droit naît à condition que :
 - Lors de la mise sur le marché des EEE, une cotisation de recyclage ait été payée à Ecotrel en exécution d'une convention d'adhésion ou que
 - Le Cocontractant ait payé la cotisation de recyclage de ces EEE à son fournisseur et que
 - Le Cocontractant puisse démontrer de façon convaincante à Ecotrel que les EEE ont été effectivement été vendus hors du territoire luxembourgeois.
- Des cotisations de recyclage qu'il a payées à Ecotrel ou à son fournisseur lors de l'acquisition d'EEE qu'il a ensuite été obligé de reprendre en raison d'un état défectueux.
 - Ce droit naît à condition que :
 - Lors de la mise sur le marché des EEE, une cotisation de recyclage ait été payée à Ecotrel en exécution d'une convention d'adhésion ou que
 - Le Cocontractant ait payé la cotisation de recyclage de ces EEE à son fournisseur et que
 - Le Cocontractant puisse prouver à Ecotrel au moyen d'une note de crédit qu'il a repris les appareils défectueux.

3. Déclaration

Le Cocontractant peut introduire une demande de restitution de la cotisation de recyclage auprès d'Ecotrel au moyen du formulaire de déclaration de façon trimestrielle ou annuelle selon son régime de déclaration.

4. Attestation annuelle

L'attestation annuelle que le Cocontractant doit produire dans le cadre de ses déclarations de mise sur le marché couvre également les déclarations de restitution de la cotisation de recyclage. Cette attestation doit être approuvée et signée par le responsable légal du Cocontractant.

5. Extinction du droit à la restitution

Sauf convention contraire et écrite entre les Parties, le Cocontractant n'a plus droit à la restitution des cotisations de recyclage et il est réputé ne plus avoir droit aux cotisations de recyclage qui lui ont été déboursées :

- lorsqu'Ecotrel, au plus tard le 28 février de chaque année, n'a encore reçu aucune attestation annuelle concernant les demandes de restitution des cotisations de recyclage pour lesquelles le droit à la restitution est né durant l'année civile précédente ;

- lorsque les informations ou documents que le Cocontractant soumet ou a soumis soit ne sont pas suffisants pour appuyer le droit à la restitution des cotisations de recyclage, soit présentent d'autres erreurs ou défauts qui sont de nature à pouvoir exercer ou qui ont exercé une influence, quelle qu'elle soit, directe ou indirecte, sur la restitution des cotisations de recyclage.

Le cas échéant, Ecotrel peut réclamer au Cocontractant les cotisations de recyclage qu'elle lui a remboursées (par le biais d'un décompte net ou non). Les cotisations de recyclage réclamées sont majorées, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt égal au taux d'intérêt légal, augmenté de 3 %, à compter de la date de restitution de ces cotisations de recyclage au Cocontractant.

6. Suspension de la restitution

Ecotrel a le droit de suspendre la restitution des cotisations de recyclage si :

- La somme des cotisations de recyclage pour lesquelles la restitution a été demandée par le producteur ou l'importateur durant les 12 derniers mois dépasse 2000 €, ou si
- Ecotrel présume que la demande de restitution des cotisations de recyclage est inexacte et/ou frauduleuse, soit pour tout autre motif grave et légitime.

Ecotrel paiera toutefois sans délai ces cotisations de recyclage au producteur ou à l'importateur dès qu'il est démontré que la demande de restitution est légitime et conforme aux conditions générales.

7. Restitution, facturation

Le Cocontractant a droit à la restitution du montant de la cotisation de recyclage qui a été payée à Ecotrel lors de la mise sur le marché d'un EEE.

Ecotrel s'engage à transmettre, dans le délai prévu à l'article 8, §3 de la convention d'adhésion, une facture au Cocontractant portant un décompte net des cotisations de recyclage à payer et de la restitution des cotisations de recyclage conformément à ces conditions générales.

Montant des cotisations de recyclage 2005-2006 Hors TVA

| | | Catégories d'EEE | Cotisation €/unité HTVA |
|-----|------------------------------------|--|----------------------------|
| 1 | 1.1 | Appareils réfrigérants | 16,00 |
| | 1.2 | Appareils de grande taille | 5,25 |
| | 1.3 | Appareils de taille moyenne | 2,60 |
| | 1.4 | Appareils de chauffage et de ventilation | 0,65 |
| 2 | 2.1 | Appareils de nettoyage et de couture | 2,60 |
| | 2.2 | Aspirateurs | 1,50 |
| | 2.3 | Appareils pour le milieu domestique | 0,65 |
| | 2.4 | Appareils de soins et d'épilation pour l'homme | 0,65 |
| | 2.5 | Appareils de soins et d'épilation pour la femme | 0,65 |
| | 2.6 | Appareils de santé, massage, etc... | 0,65 |
| | 2.7 | Appareils pour préparations culinaires | 0,65 |
| | 2.8 | Appareils de petite taille | 0,13 |
| 3 | 3.0 | Ordinateurs personnels complets (boîtier + clavier + souris) | 2,00 |
| | 3.1 | Ordinateurs personnels et machines à écrire | 1,50 |
| | 3.2 | Moniteurs LCD | 3,20 |
| | 3.3 | Laptops et périphériques | 1,00 |
| | 3.4 | Imprimantes papier | 1,00 |
| | 3.5 | Photocopieurs | 2,00 |
| | 3.6 | Petits appareils informatiques | 0,25 |
| | 3.7 | Appareils de télécommunication | 0,25 |
| | 3.8 | Moniteurs CRT | 5,25 |
| 3.9 | Set de haut-parleurs d'ordinateurs | 0,80 | |
| 4 | 4.1 | Appareils de reproduction de l'image | 8,75 |
| | 4.2 | Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction de l'image et du son | 3,20 |
| | 4.3 | Appareils d'enregistrement et de reproduction du son | 2,10 |
| | 4.4 | Appareils portables et car audio | 0,80 |
| | 4.5 | Imprimantes d'images et projecteurs | 1,00 |
| | 4.6 | Autres | 0,13 |
| | 4.7 | Périphériques | 1,50 |
| | 4.8 | Instruments de musique | 2,10 |
| 5 | 5.1 | Appareils d'éclairage | 0,80 |
| | 5.2 | Sources d'éclairage | 0,17 |
| 6 | 6.1 | Matériel électrique de jardin | 1,00 |
| | 6.2 | Outillage électrique | 1,00 |
| 7 | 7.1 | Jouets, équipements de loisir et de sport de moins de 10 Kg | 0,17 |
| | 7.2 | Jouets, équipements de loisir et de sport de plus de 10 Kg | 2,60 |
| 8 | 8.1 | Equipements médicaux à usage ménager | 0,13 |
| 9 | 9.1 | Instruments de surveillance et de contrôle avec écran CRT | 8,75 |
| | 9.2 | Autres instruments de surveillance et de contrôle | 0,13 |
| 10 | 10.1 | Distributeurs automatiques réfrigérants | 16,00 |
| | 10.2 | Autres distributeurs automatiques | 5,25 |